Province de Québec Municipalité du Village de Massueville

Lundi 4 décembre 2017

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 4 décembre 2017 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

-____

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2017;
- **4.** Documents déposés;
- **5.** Période de questions;
- 6. Rapport du maire;

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

- 7.1 Suivi des différents comités;
- 7.2 Appui au Comité des travailleurs en loisir municipal;

8. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Détermination des priorités d'action 2018-2019 pour la Sûreté du Québec;

9. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

- 9.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 458-17 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales;
- 9.2 Avis de motion projet de règlement no 459-17 établissant les taux de taxes, les tarifs 2018 et les conditions de leur perception;
- 9.3 Dépôt du projet de règlement no 459-17 établissant les taux de taxes, les tarifs 2018 et les conditions de leur perception;

10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - novembre 2017;

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

- 11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées novembre 2017;
- 11.2 Offre de services de Marcel Fafard;

12. ADMINISTRATION

- 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de novembre 2017;
- 12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 novembre 2017;
- 12.3 Mandat au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

- 12.4 Soutien technique 2018 de la Corporation informatique Bellechasse (CIB);
- 12.5 Demande d'aide financière d'Azimut diffusion pour le transport des élèves de l'école Christ-Roi;
- 12.6 Adhésion 2018 Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);
- 12.7 Adhésion 2018 Société historique Pierre-De Saurel;
- 12.8 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Massueville (OMH);
- 12.9 Offre de services pour l'entretien ménager de la mairie en 2018;
- 12.10 Offre de services pour l'aménagement complet des plates-bandes à la mairie, pour la confection des jardinières et des bacs à fleurs, pour la saison 2018;
- **13.** Période de questions;
- 14. Affaires nouvelles;
- **15.** Questions diverses;
- 16. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2017-12-191 **2.** Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier; IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-12-192 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2017 et son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 6 novembre 2017, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 6 novembre 2017 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

CORRESPONDANCE

- 1. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU: Transmission de la résolution no 17-11-207 concernant l'approbation du contrat de travail d'Alex Cloutier ressource en loisirs. (1.2.5 & 7.4.6);
- 2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ: Transmission de la résolution no 194-11-17 concernant la nomination des membres du conseil aux différents comités (CC). (7.4.1; 7.8.1; 2.3.1 & 4.2.1); Résolution no 201-11-17 concernant la signature du contrat de travail de l'agent de développement en loisir. (1.2.5 & 7.4.6); Résolution no 205-11-17 concernant le partage des coûts pour le tournoi de poker. (1.8.2/01);
- 3. R.I.P.I.: Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2017. (2.3.7);
- **4. R.A.R.C.**: Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2017. (4.2.1/01);
- 5. SÛRETÉ DU QUÉBEC: accusé de réception de l'adjointe administrative de la SQ de Sorel-Tracy concernant notre résolution no 2017-11-172 concernant la nomination d'un représentant municipal en lien avec le policier parrain. (2.2.1);
- 6. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE: Courriel confirmant la réception de notre relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires. (10.4.2);
- 7. M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL: Transmission de la résolution no 2017-10-378 concernant un appui au Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC pour le développement d'une entente de partenariat avec le CISSS Montérégie Est afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour. (1.8.1/01); -Transmission du formulaire d'engagement interne concernant les conditions d'utilisation de l'information géographique fournie par la MRC de Pierre- De Saurel. (1.2.5)
- 8. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE: Lettre de félicitations aux partenaires et collaborateurs pour leur contribution au succès de la SPI 2017. (2.3.1).

5. <u>Période de questions</u>

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

6. Rapport du maire

Parmi les nombreux sujets qui nous ont occupés en novembre, il faut évidemment nommer le budget 2018. Le travail s'est poursuivi à la municipalité pour que nous puissions présenter et adopter le budget lors d'une séance extraordinaire à laquelle toute la population est invitée. Elle se tiendra à la mairie le lundi 11 décembre prochain à partir de 19h30. C'est un moment important pour les membres du Conseil parce que ce budget indique clairement nos priorités.

De même, le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a adopté le 22 novembre son budget annuel. Chacune des 12 municipalités qui composent notre MRC contribue à

ce budget. Comme depuis maintenant plusieurs années, nous avons réussi à limiter les augmentations sous la barre du taux d'inflation. Il s'agit d'efforts concertés tant des élus au Conseil de la MRC que du personnel, qui prennent tous au sérieux notre mission et la gestion saine des sommes que nous confient les citoyens de chacune de nos municipalités.

Personnellement, je suis très engagé dans le projet de regroupement des Offices municipaux d'habitation et de création d'un nouvel office régional qui regroupera 10 municipalités de notre MRC. Nous avons la responsabilité de réussir ce projet qui nous a été imposé par le gouvernement du Québec l'an dernier.

Un autre regroupement qui nous occupe aussi beaucoup est celui des services de sécurité incendie. Il y aura probablement des développements majeurs au retour des Fêtes.

Une rencontre, tenue le 28 novembre dernier, a réuni à nouveau les représentants des conseils municipaux de Massueville et Saint-Aimé, du Conseil de la Fabrique de Saint-Aimé et du Comité pour l'avenir de l'église. Un petit groupe de travail a été formé pour revoir les revenus et les dépenses. Nous devons poursuivre les discussions entre nous pour présenter un projet à nos populations dans les premiers mois de 2018. Nous aurons l'occasion d'en discuter en long et en large dans les prochains mois.

En terminant, je vous souhaite à toutes et à tous une période des Fêtes qui vous permettra de vous retrouver avec vos familles et vos amis et un très Joyeux Noël.

Le maire,

Denis Marion

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

Rés. 2017-12-193 7.2 Appui au Comité des travailleurs en loisir municipal (c. c. | 7.4.1)

CONSIDÉRANT que le Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel (CTLM) a constaté qu'il y a un grand besoin de soutien pour les travailleurs en loisir et les animateurs de camps de jour;

CONSIDÉRANT que certains enfants qui fréquentent les camps de jour requièrent de plus en plus de temps, d'attention et d'interventions particulières;

CONSIDÉRANT que, selon le CTLM, la situation ne va pas en s'améliorant;

CONSIDÉRANT que les animateurs de camps de jour en milieu rural sont souvent plus jeunes et moins bien outillés que ceux des grands centres;

CONSIDÉRANT que, dans d'autres MRC de la Montérégie Est, le Centre intégré de

santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSSME), en partenariat avec d'autres organisations offrant des services de réadaptation, a développé une entente de partenariat afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour;

CONSIDÉRANT que cette entente permet aussi d'assurer un suivi entre le milieu scolaire et l'animation estivale pour permettre une cohérence dans l'intervention auprès de l'enfant;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrira dans le développement d'un projet global visant à soutenir le travail des animateurs en camps de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville appuie le CTLM dans ses démarches auprès du CISSSME dans le but de conclure une entente de partenariat afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour.

Adopté à l'unanimité

8. <u>SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Rés. 2017-12-194

8.1 <u>Détermination des priorités d'action 2018-2019 pour la Sûreté du Québec</u> (c. c. 2.3.1)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de la sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent définir, lors de leur prochaine réunion, les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville désire informer le CSP de ses priorités pour que celui-ci les prenne en considération;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin; IL EST RÉSOLU

DE SOUMETTRE au CSP les priorités suivantes :

- 1. Surveillance des infractions au Code de sécurité routière (CSR), en particulier dans la zone scolaire.
- 2. Application des règlements RM et de la réglementation concernant la circulation des véhicules lourds, particulièrement sur les voies interdites, entre autres sur la partie de la rue Royale qui est interdite aux véhicules lourds. La surveillance accrue des véhicules récréotouristiques tels que les véhicules tout-terrain (VTT), les motoneiges, les motocross, etc. qui circulent sur les voies interdites et les terrains privés.
- 3. Surveillance spéciale des lieux publics, surtout durant la période estivale, par exemple l'école, l'église, les parcs, particulièrement le soir et la nuit et durant les

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville de la séance ordinaire 4 décembre 2017

3464

différentes activités dans le village telles que les festivités de la Saint-Jean-Baptiste, la Fête des récoltes et toute autre activité à venir.

Adoptée à l'unanimité

9. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2017-12-195

9.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 458-17 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de modifier les normes relatives aux accès aux stationnements et d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales (c.c. | 1.4.2)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la largeur maximale des accès (entrées charretières) aux terrains de stationnement situés dans les zones résidentielles ne permet pas le passage de deux véhicules;

ATTENDU QU'une importante proportion des entrées charretières existantes dans les zones résidentielles ne respectent pas la largeur maximale prescrite par le règlement numéro 293-91;

ATTENDU QUE les normes relatives à tout accès à un terrain de stationnement sont actuellement déterminées par la zone dans laquelle l'immeuble est situé et non pas par le type d'usage de l'immeuble;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier les normes relatives aux accès aux terrains de stationnement;

ATTENDU QUE les bâtiments accessoires sont autorisés dans la cour arrière seulement des propriétés;

ATTENDU QUE certains lots n'ont pas la profondeur suffisante pour permettre l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour arrière;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'autoriser les bâtiments accessoires dans les cours latérales des propriétés;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal jugent ces modifications nécessaires au bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier; Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion; IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3.13 Accès au terrain de stationnement est remplacé et se lira comme suit :

3.13 Accès au terrain de stationnement

Tout terrain de stationnement doit communiquer avec la voie publique par des accès spécifiques d'une largeur maximale de 6 m (19,7 pi) dans le cas des usages résidentiels et d'une largeur maximale de 11 m (36 pi) dans le cas des usages commerciaux, industriels et publics.

Tout accès de la rue à un terrain de stationnement doit être localisé à un minimum de 8 m (26,25 pi) de la plus proche intersection. De plus, le nombre d'accès à la rue est limité à un (1) par terrain, sauf pour les terrains de coin, les propriétés comptant deux logements ou plus ainsi que les propriétés ayant un usage mixte résidentiel commercial, où le nombre d'accès à la rue est limité à deux (2). Dans le cas des terrains de coin, un maximum d'un (1) accès par rue est autorisé.

ARTICLE 2

L'article 3.5 Utilisation des cours est modifié au sous-article 3.5.2 Cours latérales par l'ajout du point suivant :

s) les bâtiments accessoires (garage, cabanon, serre, cabane à pêche) aux conditions d'implantation du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 4 décembre 2017, sous le numéro de résolution 2017-12-195.

9.2 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement établissant les taux de taxes, les tarifs 2018 et les conditions de leur perception (c.c. | 1.4.2)

Monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin donne avis qu'un projet de règlement établissant les taux de taxes, les tarifs 2018 et les conditions de leur perception sera adopté à une séance ultérieure.

9.3 Présentation du projet de règlement (c.c. | 1.4.2)

Monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin présente un projet de règlement établissant les taux de taxes, les tarifs 2018 et les conditions de leur perception.

10. <u>SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT</u>

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - novembre 2017 (c. c. | 6.2.6)

Ce point est reporté à la séance de janvier 2018.

11. <u>SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION</u>

11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées – novembre 2017 (c. c. | 3.2.2/01)

Le rapport du mois de novembre 2017 est déposé au Conseil.

Rés. 2017-12-196

11.2 Offre de services de Marcel Fafard dans le cadre du projet de rénovation de la rue Cartier (c.c. | 4.2.5/09)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier; IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de monsieur Marcel Fafard, ingénieur, pour :

- La révision des études déjà réalisées et la répartition des coûts relatifs aux subventions et aux règlements d'emprunt;
- Le suivi du mandat de « Vivre en Ville »;
- La négociation et la supervision de la firme d'ingénierie pour les plans, devis et appels d'offres aux entrepreneurs;
- Les demandes de propositions (devis) à des firmes de contrôle des matériaux;
- La demande de proposition de surveillance des travaux;
- La gestion des différents contrats;
- Le soutien à la direction générale dans ce dossier.

D'ACCEPTER le tarif horaire de 110 \$/heure et 0.50 \$/kilomètre pour les déplacements hors territoire de la MRC.

Adopté à l'unanimité.

12. <u>ADMINISTRATION</u>

Rés. 2017-12-197

12.1 <u>Présentation des comptes à payer du mois de novembre 2017</u>

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 30 novembre 2017.

Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier; IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 novembre 2017.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 307 151.85 \$

France Saint-Pierre

Directrice générale et secrétaire-trésorière

NO CHÈC	QUE FOURNISSEURS	MONTANT
C1700251	Fabrique de St-Aimé et Massueville (loyer biblio décembre 20	270.00
	M.R.C. de Pierre-De Saurel (quote-part déchets novembre 201	
	R.I.P.I. (quote-part novembre 2017)	
	A.D.M.Q. (formation directrice générale-projet Loi 122)	
	R.A.R.C. (consommation octobre 2017)	
	Danis Construction inc. (décompte no 2 rues de Varennes, St-Nicolas).	
	Catherine Tétreault (surveillance travaux rues de Varennes & St-Nicolas).	
C1700258		
	Société d'agriculture de Richelieu (gala excellence agricole 20	
	Fonds de l'information sur le territoire (droits mutation-octo	
	Office municipal d'habitation de Massueville (quote-part 2	
	Corporation des Fleurons du Québec (2 billets pour gala 20	
	Fournitures de bureau Denis inc. (aiguisoir, règles, correcteur	
	Loisirs de St-Aimé et Massueville (ress. humaine de sept. à déc	
	Petite caisse (affranchissement supplémentaire)	
	R.I.P.I. (visites prévention incendie-risques élevés)	
	Coopérative d'informatique municipale (soutien tech. électi	
C1700268		
C1700269	1	
C1700270	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion, gants)	
C1700271		
	Quincaillerie Yamaska inc. (adaptateur, douchette, balai)	
C1700273		
C1700274	0 1	
C1700275	_	
C1700276	Buropro Citation (lecture copieur au 23 novembre 2017)	
	Comité des fêtes de la St-Jean (location de chaises)	
	ADT Canada inc. (supervision panneau-feu et alarme déc. à mar	
	Environnement KMJ inc. (nettoyage station pompage et puisar	
	Manon Paulhus (ménage bureau 3 novembre 2017)	
C1700281	Les Entreprises BJB inc. (réparation lampadaire rue Ste-Julie)	
C1700282	Francis Lapointe-Lamoureux (location salle de l'école)	
C1700283	Excavation Luc Lefebvre inc. (inspection-caméra, nettoyage égout-	
C1700284	Royaume luminaire Sorel-Tracy 2014 inc. (ampoules 50w 1	2v-bureau). 160.78
C1700285	Les Entreprises Ange-Aimé Boisselle inc. (remboursement ta	exes 2017) . 134.67
L1700151	Visa Desjardins-D.G. (2 chambres hôtel congrès FQM, journal n	municipal). 791.17
L1700152	Visa Desjardins-Inspecteur (matériaux rénovation garage)	149.98
L1700153	Desjardins sécurité financière (assurances collectives-novembre	e 2017) 969.47
L1700154	FondAction (cotisations REER- novembre 2017)	300.00
L1700155	Hydro-Québec (éclairage public au 31-10-2017)	529.86
L1700156	Ministre du Revenu du Québec (remises novembre 2017)	2 658.74
L1700157	Receveur général du Canada (remises novembre 2017)	
L1700158	Télébec (téléphone bureau- 10 novembre 2017)	225.64
L1700159	Télébec (téléphone usine-10 novembre 2017)	
L1700160	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER-novembre 2017)	500.00
L1700161	Télus (cellulaires 18 novembre au 17 décembre 2017)	90.09
_		

Adopté à l'unanimité.

12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 novembre 2017(c. c. | 11.3.5)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2017-12-198 12.3 Mandat au ministre des Finances (c.c. | 1.2.4/03)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier; Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin; IL EST RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2017-12-199

12.4 Soutien technique 2018 de la Corporation informatique municipale (CIM) (c. c. | 1.2.5)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois; IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la proposition de la Corporation informatique municipale (CIM) pour le renouvellement du soutien technique du logiciel de gestion et taxation version réseau pour l'année 2018, au montant de 4 915.52 \$ plus taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant sera prévu au poste budgétaire « Administration et informatique » (02-130-00-414-00) de l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2017-12-200

12.5 <u>Demande d'aide financière d'Azimut diffusion pour le transport des élèves de l'école Christ-Roi (c.c | 1.2.1/09)</u>

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;

IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER l'aide financière demandée, soit 140 \$, pour la participation des élèves de l'école Christ-Roi à l'édition 2017-2018 de l'Aventure T.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 140 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2017-12-201

12.6 <u>Adhésion 2018 - Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)</u> (c.c. | 11.5.1)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier; Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin; IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER l'adhésion annuelle à l'OBV Yamaska, au coût de 50 \$.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant sera prévu au poste budgétaire « *Cotisations* & *associations* » (02-130-00-494-00) de l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2017-12-202

12.7 Adhésion 2018 - Société historique Pierre-De Saurel (c.c. | 11.5.1)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois; IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER l'adhésion annuelle à la Société historique Pierre-De Saurel, au coût de 50 \$.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant sera prévu au poste budgétaire « *Cotisations & associations* » (02-130-00-494-00) de l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

Rés.2017-12-203

12.8 <u>Approbation des prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Massueville (c.c. | 1.11/5)</u>

Denis Marion présente les prévisions budgétaires révisées de l'OMH pour l'année 2017. Les prévisions indiquent une participation financière de la Municipalité du Village de Massueville de 6 521 \$ au lieu de 5 723 \$

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier; Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois; IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires, révisées, de l'Office municipal d'habitation de Massueville pour l'année 2017 telle qu'elles sont déposées et de s'engager à assumer la quote-part des sommes investies dans les travaux RAM

capitalisables, et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adopté à l'unanimité.

Rés.2017-12-204

12.9 Offre de services pour l'entretien ménager 2018 à la mairie (c.c. | 9.4.3 & payables)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier; IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de Manon Paul-Hus pour l'entretien de la mairie en 2018 tel que :

- l'entretien à la mairie au coût annuel de 1 020 \$ (12 X 85 \$);
- L'entretien additionnel du local du guichet Desjardins, 1 000 \$ (40 X 25 \$);
- Un lavage de tapis, 300 \$ (1 fois l'an)
- Lavage des vitres intérieures et extérieures, 130 \$ (2 X par année).

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 2 450 \$ sera prévu au poste budgétaire « Entretien et réparation – terrain bâtiment » (02-130-00-522-00) de l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité

Rés.2017-12-205

12.10 Offre de services pour l'aménagement complet des plates-bandes à la mairie, pour la confection des jardinières et des bacs à fleurs pour la saison 2018 (c.c. | 9.4.3 & payables)

Les membres du conseil prennent connaissance de la soumission des Serres Pierre-Luc Villiard concernant l'entretien complet des plates-bandes à l'édifice municipal, des jardinières et des bacs à fleurs.

EN CONCLUSION,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier; IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de Les Serres Pierre-Luc Villiard pour faire l'entretien des plates-bandes de l'édifice municipal, au coût de 395 \$ plus les taxes applicables et des jardinières et des bacs à fleurs au coût de 2 310 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 395 \$ plus les taxes applicables sera prévu au poste budgétaire « *Entretien et réparation – Bâtiment* » (02-130-00-522-00) et un montant de 2 310 \$ plus les taxes applicables sera prévu au poste budgétaire « *Entretien et réparation – Bâtiment* » section Voirie (02-320-00-522-00)

Adopté à l'unanimité

13. <u>Période de questions</u>

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

14. Affaires nouvelles

Une discussion sur le changement des lumières de rue au sodium pour des lumières LED a lieu.

Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2017-12-206 16. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin; Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier; IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h10.

Adopté à l'unanimité France Saint-Pierre Denis Marion Maire Directrice générale et secrétaire-trésorière